REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents: Philippe BRUGERÉ, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

<u>Procurations</u>: Lionel ROUSSET à Joël BEZANGER, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 26 Mars 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N°2025-02-12 D - ACQUISITION FONCIERE Moulin du Tan

Philippe BRUGERE, Maire, indique qu'il y a l'opportunité d'acquérir pour réserve foncière, la parcelle XW n°351 au lieu-dit Moulin du Tan, d'une contenance de 5797 m², au prix de 1500€.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le montant du loyer à demander.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE:

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée XW n°351 au prix de 1500€ CHARGE l'étude de Me FEYSSAC des formalités afférentes, AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme Meymac, Le 31 Mars 2025 **Le Maire.**

Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20250401-2025-02-12-D-DE Date de télétransmission : 02/04/2025 Date de réception préfecture : 02/04/2025